

Agissez pour la défense de la culture!

Appel au gouvernement fédéral

L'Académie des Arts se voit dans la l'obligation de prendre position sur des questions essentielles dans le domaine de la politique culturelle. C'est pourquoi l'examen critique du Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (TTIP) en préparation est actuellement au centre de notre travail.

1. Étant donné l'absence de transparence qui règne jusqu'à présent, les rares objets de négociation rendus publics suscitent une méfiance considérable.
Dans le mandat de négociation du TTIP, il n'est pas question de culture et la diversité culturelle n'est abordée que dans le préambule. Seules les «prestations audiovisuelles» doivent être exclues des négociations.
2. Des négociations sur un traité d'une importance aussi fondamentale pour la vie des hommes et des femmes d'Allemagne et d'Europe ne peuvent être assumées par les parlements et les populations que si elles sont conduites dans la plus totale transparence. C'est pourquoi Monsieur Sigmar Gabriel, Ministre fédéral de l'économie et de l'industrie, a mis en place un conseil consultatif dont fait également partie Klaus Staeck, le Président de l'Académie des Arts.
3. Partageant le point de vue de la Ministre d'État pour la culture et la communication, Madame Monika Grütters, l'Académie des Arts estime que l'art et la culture ne doivent pas être intégrés dans un accord de commerce au même titre que des biens industriels, car ce serait une remise en cause de leur protection garantie par la constitution.
4. Le traité de libre-échange envisagé prévoit par ailleurs une procédure juridique entre les investisseurs et l'État, ce qui donnerait aux investisseurs la possibilité, au cas où ils supposeraient que les États signataires empêchent leurs investissements, de faire appel à des instances juridictionnelles privées. Du point de vue d'un État de droit, nous considérons une telle clause de protection des investissements comme inacceptable: des tribunaux sans transparence ne sauraient suspendre les voies juridiques garanties par l'État, que ce soit dans l'Union Européenne ou aux États-Unis.
5. C'est avec inquiétude que l'Académie apprend que le chargé des négociations sur le traité pour l'U.E, le commissaire au commerce Karel De Gucht, semble penser que la direction des négociations sur le traité est dans les seules mains de la commission. Nous ne partageons pas ce point de vue. Les différents États, ainsi que leurs parlements, doivent avoir leur mot à dire sur un traité d'une telle portée.

L'Académie des Arts voit dans l'état actuel des négociations une mise en danger de notre ordre démocratique fondamental et partage le point de vue de nombreuses personnes : les négociations doivent être conçues différemment, en toute transparence, et avec l'intervention de l'opinion publique. Nous attendons du gouvernement fédéral que, face aux partenaires de cette négociation, il défende énergiquement nos normes et nos conceptions de la culture, de l'environnement et du travail. C'est dans cette perspective qu'il peut compter sur notre soutien.

Klaus Staeck, Président de l'Académie des Arts